

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR VESLE**

Réunion du 06 octobre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Par suite d'une convocation en date du 27 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie à 20h30 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André, Maire.

Présents: Mrs TETENOIRE – MICHEL – BERNARD – CHARRIERE – DOERR – ECOUTIN – FOUCHER - LABBÉ – LAMORT et Mmes TROUSSET - BERARDI – GOULARD - LOISEAU

Absents excusés: Mr MACKPAYEN

Monsieur Stéphane ECOUTIN a été nommé secrétaire de séance.

A L'ordre du jour

01 / 08 Délibération n° 3256

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des travaux de voirie prévus en 2018. Sur les conseils du SIEM, Monsieur le Maire propose de ne pas effectuer les travaux rue Saint-Vincent en 2018, mais de prévoir l'enfouissement des réseaux rue du Pressoir.

Les travaux concerneraient donc pour l'année 2018 :

- La rue de l'Eglise : l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public par le SIEM, ainsi que la réfection de la voirie,
- La rue du Pressoir pour l'enfouissement des réseaux par le SIEM,
- Le début de la rue Saint-Eloi, pour la réfection de la voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De programmer les travaux indiqués ci-dessus pour l'année 2018
- De faire appel au SIEM pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public.

02 / 08 Délibération n° 3257

**DÉCISION MODIFICATIVE n°1
SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017

Approuvé à l'unanimité

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

CRÉDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	INV.	16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN EUROS	+ 5000
D	FONCT.	66	6682	-	INDEMNITÉ DE RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT	+ 5000
TOTAL						+ 10 000
CRÉDITS A RÉDUIRE						
SENS	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	INV.	021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 5000
D	FONCT.	023	023	-	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 5000
TOTAL						- 10 000

03 / 08 Délibération n° 3258

DÉCISION MODIFICATIVE n°2 SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017

CRÉDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	INV.	16	165	OPFI	DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	+ 1080
TOTAL						+ 1080
CRÉDITS A RÉDUIRE						
SENS	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	FONC.	011	6168	-	AUTRES	- 1080
TOTAL						- 1080

Approuvé à l'unanimité

04 / 08 Délibération n° 3259

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017,

Vu la délibération CC-2017-141 du 29 juin 2017 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport de la CLECT du 24 février 2017 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 20 septembre 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 21 septembre 2017,

Considérant que le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 a pour conséquence de prendre en compte les transferts de compétences non traitées lors de la CLECT du 24 février 2017 entre la communauté urbaine du Grand Reims et certaines de ses communes membres ainsi que divers ajustements liés principalement à la perception de rôles supplémentaires au titre de l'année 2016.

Considérant que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte,

Le Conseil Municipal DÉCIDE:

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

05 / 08 Délibération n° 3260

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Le renouvellement de 46 plaques de rue.
- L'achat un bon cadeau d'une valeur de 140 euros, pour le restaurant « Le jardin » à Monsieur Alex DASSONVILLE, agent communal, qui a reçu la médaille d'honneur cette année.

Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Vu pour être affiché le mercredi 11 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,


André TETENO

